



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

DELIBERATIONS

FINANCES

Emprunt de 250 000 euros – budget communal (à l’unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 250 000€, remboursable en 15 ans, aux conditions de taux résultant de l’annuité réduite **soit 1,73% fixe**

Emprunt de 350 000 euros – budget eau et assainissement (à l’unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 350 000€, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l’annuité réduite **soit 1,73% fixe**

Projets

Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre la Commune de Vesseaux et la Communauté de Communes du Bassin d’Aubenas - travaux de réaménagement des locaux de l’Agence Postale Communale (à l’unanimité)

Monsieur le maire a exposé à l’assemblée qu’un Espace France services multisite va voir le jour et sera implanté pour un des sites dans les locaux de l’Agence Postale Communale de Vesseaux. Des travaux vont être entrepris pour optimiser l’agencement des locaux et permettre ainsi aux deux services de fonctionner en harmonie.

Afin de simplifier les procédures administratives et financières, le code de la Commande Publique permet la réalisation de travaux sous convention de maîtrise d’ouvrage déléguée, permettant au mandataire (la Communauté de Communes du Bassin d’Aubenas) de faire les travaux en lieu et place du mandant (Commune de Vesseaux).

Le montant des travaux pour la partie Agence Postale serait d’environ 21 390,35 euros HT. Le reste à charge serait de 5 192,87 euros HT après participation de la Poste.

Accord cadre à bons de commandes – Préparation de repas pour la restauration scolaire de l’école publique en liaison froide (à l’unanimité)

Il a été décidé de lancer la consultation pour l’accord cadre à bons de commandes pour la préparation de repas pour la restauration scolaire de l’école publique à hauteur de 25 000 € minimum et 50 000 euros maximum annuel, renouvelable trois fois, et d’autoriser le Maire à choisir l’offre jugée économiquement la plus avantageuse.

Associations

Subvention à l’association « VELO CLUB VALLEE DU RHONE ARDECHOIS » (à l’unanimité)

Il a été décidé de verser une subvention de 1500 euros pour l'organisation de la 7ème et dernière étape du 20ème tour cycliste féminin international de l'Ardèche (TFCIA).

Convention pour l'exploitation de la fourrière municipale – SPA les Amandiers (à l'unanimité)

Il a été décidé de signer la convention pour disposer de la fourrière de la SPA les Amandiers pour un coût d'1.09 euros par habitant.

Eau-Assainissement

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021 (à l'unanimité)

Le rapport est disponible en mairie.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 (à l'unanimité)

Le rapport est disponible en mairie.

Divers

Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ardèche (à l'unanimité)

Il a été décidé de signer une convention par laquelle la Commune désigne un maître d'ouvrage unique. A cet effet, la Commune délèguerait au SDE 07, la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux réseaux de télécommunications Quartier Le Fort (tranche 2) poste Saribou.

La participation de la collectivité s'effectuera à hauteur du coût des travaux uniquement. Un budget prévisionnel fait état d'un coût de 32 549,65 € HT avec une participation communale de 22 784,58 € HT.

FIN DE LA SEANCE